



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 1^{er} juin 2021

Plan de prévention en cas de canicule : les personnes fragiles peuvent être recensées

Chaque année, le pôle Action sociale du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Limoges offre aux personnes fragiles âgées de plus de 60 ans et/ou handicapées, la possibilité de s'inscrire sur un registre nominatif. Ce dernier est mis en place du 1^{er} juin au 15 septembre 2021.

Les personnes recensées feront ainsi l'objet, **en cas de déclenchement du plan canicule par la Préfecture**, d'un appel quotidien afin de permettre si nécessaire l'intervention des services sanitaires et sociaux.

Démarche volontaire et facultative, cette **inscription peut être faite par la personne elle-même ou à la demande d'un tiers sur simple appel téléphonique ou en complétant le formulaire disponible sur le site internet de la Ville limoges.fr** (rubrique Pratique > Santé > Plan canicule). Un flyer rappelant les bons gestes à appliquer en cas de fortes chaleurs y est également disponible.

Les personnes intéressées par cette démarche, peuvent prendre contact auprès du :

Centre communal d'action sociale (CCAS)

6 rue Louis-Longequeue

05 55 45 85 08



Contact presse Ville de Limoges :

Emilie BETOUL

05 55 45 63 02 / emilie.betoul@limoges.fr

Suivez l'actualité de la Ville : limoges.fr

